

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 13 juin 2017

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le treizième jour de juin deux mille dix-sept (2017) à 07h15, à la salle municipale située au 415 rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 07h15, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2017-06-152.2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de dérogation mineure – 1039 rue du Patrimoine
4. Demande de dérogation mineure – 245 route de l'Île
5. Période de Questions
6. Levée de l'assemblée

2017-06-153.3. Demande de dérogation mineure – 1039 rue du Patrimoine

Considérant qu'une offre d'achat est déposée par monsieur Denys Jalbert pour l'immeuble et le terrain des Carrosseries Cacouna;

Considérant que le nouveau propriétaire désire faire deux terrains distincts à partir du terrain actuel, afin de pouvoir loger une résidence sur la partie gauche mais qu'il manque 22cm en façade pour que ce lotissement soit conforme à la réglementation;

Considérant que d'autre part, le projet respecte toutes les autres distances de lotissement ou d'usage;

Considérant que les membres présents considèrent que cette dérogation est mineure compte-tenu de la plus-value apportée par le projet et que ce type de dérogation n'est pas exceptionnelle;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amour
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1039 rue du Patrimoine afin que soient créé deux lots distincts, le premier ayant une largeur de 24,78m et le second une largeur de 25m. Toutes les autres distances minimales et marges de recul devront toutefois être respectées.

2017-06-154.4. Demande de dérogation mineure – 245 route de l'Île

Considérant que les propriétaires du 245 route de l'Île ont l'intention de s'installer à l'année dans leur résidence et que pour se faire ils ont effectué de très nombreux travaux pour se rendre conforme aux règlements applicables;

Considérant que dès le départ ils avaient soulevé leur besoin d'avoir un garage pour le rangement de leurs équipements, lesquels sont nécessaires compte tenu de l'isolement de la résidence;

Considérant qu'il est difficile de trouver un endroit sur le terrain pour mettre un garage en vertu de la configuration du terrain et des contraintes apportées par la bande riveraine et les installations septiques;

Considérant que la résidence est en bordure d'un chemin privé et que les installations des garages plus près du chemin sont nombreuses dans le secteur;

En conséquence;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte de la demande de dérogation mineure pour le 245 route de l'Île afin d'autoriser l'implantation du garage à 6.10m du chemin privé plutôt que les 7,5m prescrits et que la hauteur autorisée soit de 6m (comme pour un bâtiment de 60m2 et plus) plutôt que 5m comme c'est le cas pour les bâtiments de moins de 40m2.

5. PÉRIODE DE QUESTION

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-06-155.6. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 07h45 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Cédrick Gagnon
Directeur général
